



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Forum de discussion ouvert sur le remplacement

1. À sa troisième session, tenue à Genève du 29 janvier au 2 février 2007, le Groupe de travail *ad hoc* sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques a décidé la mise en place d'un forum de discussion ouvert sur l'Internet pour permettre à toutes les personnes intéressées un échange de vues sur la question du remplacement prévu à l'article 4*bis*.1) de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et du Protocole relatif à cet Arrangement.
2. Pour mémoire, l'article 4*bis*.1) de l'Arrangement et du Protocole prévoit que lorsqu'une marque est l'objet d'un enregistrement national ou régional auprès de l'Office d'une partie contractante, l'enregistrement en question est, sous certaines conditions, considéré comme remplacé par un enregistrement international de la même marque. L'article 4*bis*.2) de l'Arrangement et du Protocole dispose que l'Office dans le registre duquel la marque est inscrite est tenu, sur demande, de prendre note dans son registre de l'enregistrement international. La règle 21.1) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole dispose notamment que quand, à la suite d'une demande du titulaire, un Office a inscrit un tel changement dans son registre, cet Office est tenu de le notifier au Bureau international.
3. Depuis le 1^{er} novembre 2007, le forum de discussion ouvert sur le remplacement est accessible par le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/madrid/fr/services/open_forum.html. Des informations complémentaires, notamment un document rappelant les objectifs du remplacement, sont aussi à disposition sur le site.
4. La participation au forum est ouverte à toutes les parties intéressées. Notamment, les Offices, les utilisateurs et groupes d'utilisateurs du système de Madrid, les juristes et les spécialistes de la propriété intellectuelle sont encouragés à y participer.

Le 6 novembre 2007